



Catégorie C pour les ADS

Actuellement, le corps d'encadrement et d'application de la police nationale (CEA) comprend quatre grades : Gardien de la paix – Brigadier – Brigadier-chef – Major

Depuis quelques mois, Alliance insiste pour créer un nouveau corps dans la Police nationale.

Cette création entre inévitablement dans une logique implacable de baisse des effectifs du CEA.

Mais, Alliance n'en est pas à son « coup d'essai » :

Déjà en 2008, ce syndicat signait un protocole entérinant la perte de 10 000 policiers, et 3500 brigadiers à l'avancement.

Ce même syndicat validait également la RGPP entraînant de fait le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Aujourd'hui, Alliance revient à la charge en voulant réduire le nombre de fonctionnaires de la catégorie B au profit d'une pseudo catégorie C.

Une fois de plus, ce syndicat ne mesure pas les conséquences de la déflation du nombre d'effectifs CEA :

- absence de recrutement de GPX
- absence de mutation pour nos collègues, car les ADS sont recrutés localement.
- absence d'avancement puisque les taux d'encadrement du CEA seront atteints.

**UNITE SGP POLICE n'accepte pas que les ADS soient
« des variables d'ajustement budgétaire »**

UNITE SGP POLICE demande :

- **L'abandon de la RGPP afin que les ADS puissent accéder au métier de GPX et donc à leur catégorie B**
- **L'ouverture d'autres voies d'accès (3^{ème} concours : entretien + étude du livret de suivi) pour faciliter l'intégration des ADS en catégorie B**